

## PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction Departementale de l'Agriculture et de la Forêt Service Eau-Forets-Environnement Maison de l'Agriculture Place Chaptal – CS – 69506 34960 MONTPELLIER CEDEX 2.

Tél.: 04 67 34 28 61 Fax: 04 67 34 29 66

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'opération suivante : Aménagement de la RD 908 du passage à niveau à POUJOL

Réf.: Dossier n° 34-2007-00106

P.J.: récépissé de déclaration

La chef du service Police de l'eau à

Conseil Général de l'Hérault Service des Routes Hôtel du Département 173 avenue Foch BP 50 34501 BEZIERS cedex 01

Montpellier, le 25 juillet 2007

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration complet au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération « AMENAGEMENT DE LA RD 908 DU PASSAGE A NIVEAU AU POUJOL »

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique : 23/07/2007
- Numéro d'enregistrement au guichet unique : 34-2007-00106

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

De ce fait, conformément à l'article 29-3 du décret n° 2006-880 du 17 juillet 2006 et sauf indication contraire du récépissé, le début des travaux ne pourra intervenir avant le **23/09/2007**.

Durant ce délai, il vous sera :

- soit adressé un nouveau récépissé de déclaration qui se substituera au présent récépissé et qui vaudra accord pour réaliser les travaux dés sa notification,
- soit adressé l'arrêté de prescriptions spécifiques sur lesquelles vous serez alors saisi pour présenter vos observations,
- soit demandé des compléments si le dossier n'est pas jugé régulier,
- soit notifié l'opposition à cette déclaration.

Le service de police de l'eau (coordonnées indiquées en en-tête), en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt délégué Par délégation

Le Chef du Service Economie Agricole

Matthieu GREGORY